

# Le rapport Tessier sur la numérisation livres préconisations

L'ancien président de France Télévision, **Marc Tessier**, a remis ce mardi 12 janvier matin le [rapport sur la numérisation du patrimoine écrit](#) au ministre de la Culture et de la Communication **Frédéric Mitterrand**.

Ce rapport vise à répondre à la polémique initiée suite aux [discussions amorcées](#) l'été dernier entre Google et la Bibliothèque nationale de France (BNF). Mais aussi, et surtout, à « *prendre à bras le corps le grand défi que constitue, pour nos sociétés contemporaines et pour leurs cultures, la révolution numérique* », selon les propos du ministre. Autrement dit, ouvrir une voie pour **assurer la visibilité du patrimoine littéraire français sur Internet**.

Après avoir rappelé l'importance de la numérisation du fonds culturel français afin de le rendre accessible à tous, le rapport préconise la **création d'une plate-forme mixte public privée** animée par la BNF, les grandes bibliothèques et les éditeurs. « *Cette plateforme nous fera entrer de plain-pied dans l'ère du partage et du débat que doit être l'âge de l'hypertexte* », soutient le ministre de la Culture.

**Version « reboostée » de Gallica**, version numérique de la BNF, la plate-forme « *doit accueillir aussi, pour englober tout le panorama du livre, mais d'une manière respectueuse du droit d'auteur, les ouvrages qui ne sont pas encore dans le domaine public* ». Selon Frédéric Mitterrand, les ressources que le [Grand emprunt](#) mettra à disposition permettront de soutenir le projet. Lequel profiterait également à **Europeana**, la Gallica européenne.

Les auteurs du rapport ne font pour autant pas l'impasse sur « **les grands opérateurs du web** ». Une manière de ne pas nommer Google tout en évitant de se fermer l'accès aux offres éventuelles des concurrents du moteur de recherche. La société de Mountain View propose en effet gracieusement ses services de numérisation et livraisons des données numériques aux bibliothèques du monde entier en échange de pouvoir exploiter ces données numérisées sur son moteur de recherche.

Si nombre d'institutions, comme la bibliothèque de Lyon et six autres bibliothèques européennes, ont signé l'accord de partenariat, la démarche de Google lui a valu les [foudres](#) des auteurs et des ayants droits qui, eux, n'ont pas signé d'autorisation d'exploitation, en Europe comme aux Etats-Unis. Google aurait déjà numérisé **10 millions d'ouvrages** dans le monde. A comparer aux 900 000 de Gallica.

Face à la puissance de Google Books et au travail déjà accompli qu'il serait dommage de négliger, le rapport Tessier préconise ainsi de passer des accords avec les opérateurs du web « *de façon à favoriser la consultation du patrimoine écrit numérisé, d'envisager des échanges de fichiers numérisés et de mutualiser les ressources pour contribuer à la Bibliothèque universelle* ».

Bref, **les rapporteurs jouent sur les deux tableaux** : organiser la numérisation du patrimoine en interne (notamment en incitant, par des aides d'Etat, les éditeurs à déposer leurs contenus sur cette hypothétique nouvelle plate-forme de consultation en ligne) tout en profitant du travail accompli, et à venir, par Google à travers des accords encadrés d'échanges et de mutualisation.

Pourquoi pas même s'il y a des risques de redondances et d'incompréhension mutuelle. Mais encore faudrait-il connaître la position de Google sur la question.